



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Compte-rendu analytique  
(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt le dix sept décembre à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLAÇA, Maire.

Étaient Présents : Monsieur VILLAÇA, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERTRAND, COULOUMY, PERRIER, Adjoint au maire, Mesdames BARDOT, MARSADIE, MARTIN GAUTIE, PEREIRA DOS REIS, RECCHIA, ROLLET, Messieurs BIGOT, BOUSQUET, GISSELMANN, LORNE, RALLIERE, conseillers municipaux

Pouvoirs : M. FOURNIER a donné pouvoir à M. BERTRAND  
Mme HELMER a donné pouvoir à M. PERRIER  
M. PERROT a donné pouvoir à M. COULOUMY  
Mme VERITE a donné pouvoir à M. VILLAÇA

Absent : M. DUBAL Pascal

A l'unanimité, Madame PEREIRA DOS REIS a été désignée secrétaire de séance.  
Le compte rendu de la séance du 26 novembre est approuvé, à l'unanimité.

### **I – AFFAIRES GENERALES :**

#### **1) Modalités d'application du droit à la formation des élus**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant plafonné à 15% par an du montant des indemnités des élus.

#### **2) Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses : modification des statuts**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération dudit comité syndical en date du 25 novembre 2020 relative à la modification des statuts.

### **II - FINANCES**

#### **3) Convention constitutive de groupement de commandes permanent entre les communes de Brie Comte Robert, Chevry Cossigny, Servon, Varennes Jarcy et la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'un groupement de commandes permanent avec les communes de Brie Comte Robert, Chevry Cossigny, Servon, Varennes-Jarcy et la communauté de Communes de l'Orée de la Brie afin de faciliter la mutualisation de l'ensemble des procédures et de réaliser des économies sur les achats.

#### **4) Convention de nettoyage des voiries avec le SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de participation pour le nettoyage des caniveaux et espaces publics, à compter de l'année 2021.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne  
15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : [mairie.servon@wanadoo.fr](mailto:mairie.servon@wanadoo.fr) - Site internet : [www.servon.fr](http://www.servon.fr)

5) Budget Commune : décision modificative

A l'unanimité, le conseil municipal procède à des modifications de crédits sur certains articles sur le budget communal.

6) Budget Assainissement : décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède à des modifications de crédits sur certains articles sur le budget Assainissement.

7) Accueils de loisirs – fixation de la participation familiale au séjour ski

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour le séjour à Saint Sorlin d'Arves durant les vacances de février 2021 :

Tranche	Quotient CAF minimum	Quotient CAF maximum	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
1	0	500	295,00 €	266,00 €	239,00 €
2	501	1 067	369,00 €	332,00 €	299,00 €
3	1 068	2 089	410,00 €	369,00 €	332,00 €
4	2 090	3 134	456,00 €	410,00 €	369,00 €
5	3 135	4 179	502,00 €	451,00 €	406,00 €
6	4 180	5 220	552,00 €	497,00 €	447,00 €
Hors tranche	5 221		607,00 €	546,00 €	492,00 €
Extérieur	Toutes tranches	Toutes tranches	912,00	912,00	912,00 €

**III – PERSONNEL**

8) Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise le maire à signer le dit document.

9) Mise en place de période d'astreinte au service de la police municipale

A l'unanimité, le conseil municipal décide la mise en place d'astreinte pour les agents du service de la police municipale.

Information diverse

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par délégation du conseil municipal :  
Marché de vente de fourniture et d'acheminement en électricité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire de séance  
Christelle PEREIRA DOS REIS

Le Maire  
Marcel VILLAÇA

